VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 avril 2014 – n° 11</u> 140042

NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA HAUTE MEURTHE

Aux termes de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts il est créé entre l'E.P.C.I.: Communauté de communes des vallées de la Haute-Meurthe, soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Les dispositions relatives à la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) se bornent donc à poser les règles principales régissant cette dernière, tant en ce qui concerne ses membres que son fonctionnement. Elles laissent donc une relative marge de manœuvre aux E.P.C.I. et à leurs communes membres pour organiser le fonctionnement de celle-ci

VU l'arrêté préfectoral n° 2737/2013 du 16 décembre 2013 portant création à compter du 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe (CCVHM), par la fusion de la Communauté de Communes du Val de Meurthe et de la Communauté de Communes de la Haute Meurthe et le rattachement des communes de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe en date du 13 janvier 2014 portant création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner, au sein de cette commission, deux représentants par commune membre de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DESIGNE comme représentants de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe :
 - Monsieur Vincent BENOIT, Délégué communautaire,
 - Monsieur Jean-Paul BESOMBES, délégué communautaire.

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR

Contre: 7 (M. CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT O.TURAN - C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme

Lé Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE DES VOSGES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

du Conseil Municipal	35
Nombre des Membres en exercice	35
Nombre des Membres présents à la séance	34
Procuration	1

Nombre effectif des Membres

Séance du 18 avril 2014

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI (présente uniquement au point n° 1a), Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Nadia ZMIRLI

à Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.